République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
BUDGET DE LA VILLE
DECISION MODIFICATIVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le budget primitif, voté en mars 2005, doit être complété pour tenir compte d'un certain nombre d'éléments nouveaux.

1. **Maison de la Garrigue et des Terroirs de l'Olivier (M.G.T.O.) :**

Sur le budget de la ville, ont été réalisées des dépenses (EDF, fournitures et salaires) et des recettes (remboursements contrats) imputables sur le budget annexe de la M.G.T.O. ; il convient donc de régulariser en inscrivant la recette correspondante (qui sera prise en charge par le budget annexe) et en réinscrivant les dépenses pour réalimenter les comptes de la ville.

inscription des dépenses :		**inscription des recettes :**	
C/60612 – EDF	1.396,81	C/6419	10,86
C/60632 – fournitures diverses	5.378,28	C/778 – autres produits	23.680,70
C/64131 – salaires versés	16.905,61	C/74718	7.700,00
C/678 – autres charges	7.710,86		
TOTAL	**31.391,56**	**TOTAL**	**31.391,56**

Après délibération et par 22 voix "pour" et 4 abstentions (MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI [pouvoir à M. GRENIER] et Mme DHARREVILLE [pouvoir à M. MOLINA]), le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à intervenir sur le budget général de la ville – exercice 2005.

.../...

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

2. <u>Refinancement de la dette</u> :

A la suite du refinancement de la dette réalisé en début d'année, il est nécessaire de faire apparaître les opérations, soit :
- capital restant dû sur 4 emprunts : 450.021
- refinancement sur le nouveau capital : 46.000

Fonctionnement			**Investissement**			
Dépenses		Recettes	Dépenses		Recettes	
C/668	46.000				C/1641	46.000
C/023	- 46.000				C/021	- 46.000

		C/1641	450.021	C/166	450.021
		C/166	450.021	C/1641	450.021

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette décision modificative à intervenir sur le budget général de la ville – exercice 2005.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
BUDGET ANNEXE DE LA Z.A.C. DECISION MODIFICATIVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Il est nécessaire d'inscrire les opérations concernant la reprise des I.C.N.E. 2004 et la dotation des I.C.N.E. 2005 en section de fonctionnement du budget annexe de la Z.A.C., soit :

- dépenses C/66111.570 €
- recettes C/66112.026 €

(et, pour équilibrer les dépenses de fonctionnement)

- dépenses C/022456 € (dépenses imprévues)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette décision modificative relative au budget annexe de la Z.A.C. – exercice 2005.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE CULTUREL MAURICE LAURENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Conseil Municipal, réuni le 26 octobre 2005, a été informé de la situation de la remise Jourdan qui a été réhabilitée pendant le premier trimestre 2005 ; les 147 m² de ce nouvel espace Maurice LAURENT peuvent donc être mis à la disposition du public, exclusivement pour l'organisation d'expositions culturelles.

Il est nécessaire de définir le règlement intérieur de cet équipement public dans lequel seront prévus les conditions d'utilisation ainsi que le prix de location.

Locations aux associations :
- chèque de caution de 500 euros
- gratuité pour la première utilisation
- 130 euros pour les autres fois.

Location aux particuliers :
- chèque de caution de 500 euros
- 400 euros à partir de la première utilisation

Période de location :
- du jeudi 16 H (heure de l'état des lieux entrant et remise des clefs)
- au jeudi de la semaine qui suit, à 16 H (heure de l'état des lieux sortant avec restitution des clefs).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

.../...

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

- **d'approuver le règlement intérieur de l'espace Maurice LAURENT prévoyant notamment une utilisation exclusivement réservée aux expositions culturelles**

- **d'approuver les tarifs de location :**

 - **locations aux associations :**
 - chèque de caution de 500 €
 - gratuité pour la première utilisation
 - 130 € pour les autres fois

 - **locations aux particuliers :**
 - chèque de caution de 500 €
 - 400 € à partir de la première utilisation

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'utilisation correspondantes avec les futurs locataires.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – AVENUE DE NIMES (2EME TRANCHE) DEMANDE DE SUBVENTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Ainsi que cela a été approuvé par le Conseil Municipal le 21 septembre 2005, le projet d'aménagement de la deuxième tranche de l'avenue de Nîmes (de l'école Peyrouse jusqu'à la rue des Cévennes), sera prochainement engagé dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des usagers (piétons, cyclistes, automobilistes), de l'embellissement de la ville et de la pérennisation du patrimoine.

Dans cet esprit et afin d'optimiser ces aménagements de voirie, il convient de déposer les supports verticaux bois ou béton avec les lignes électriques qu'ils soutiennent. Il est à noter que comme le réseau téléphonique aérien est le plus souvent soutenu par les poteaux EDF, la dépose de ces derniers impose l'enfouissement du réseau de France Télécom.

L'estimation des travaux à réaliser est la suivante :

TRAVAUX EN € HT	BASSE TENSION	ECLAIRAGE PUBLIC	TELEPHONE	TOTAL
avenue de Nîmes	44.135,00	19.985,00	2.990,50	67.110,50
honoraires maîtrise d'œuvre : 5,5 % au lieu de 7 %	2.427,43	1.099,18	164,48	3.691,08
total travaux et maîtrise d'œuvre	**46.562,43**	**21.084,18**	**3.154,98**	**70.801,58**
financement par subvention	EDF + syndicat d'électrification	Syndicat d'électrification	France Télécom	

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

.../...

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

- **solliciter les subventions aux taux maximum auprès de l'EDF, du Syndicat d'électrification du Gard et de France Télécom, pour l'aménagement de la deuxième tranche de l'avenue de Nîmes ;**
- **signer tous les documents correspondant à ce dossier d'aménagement de voirie.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, prévoit qu'à compter de janvier 2004, les communes de moins de 10.000 habitants sont recensées tous les 5 ans, à raison d'un cinquième de ces communes par an. En 2008, toutes les communes de moins de 10.000 habitants auront été recensées.

La commune de Marguerittes sera recensée en 2006 et doit donc prévoir l'organisation nécessaire pour le bon déroulement de cette opération qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2006. C'est ainsi que le coordinateur communal a été nommé en la personne de M. CABANON, assisté de MM SCERRI et BOYER et Mmes ROUX et CLEMENT.

Il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents recenseurs qui passeront déposer et récupérer les bulletins logements et individuels, dans toutes les rues de Marguerittes. En fonction du découpage de la commune en 15 districts, il faudrait normalement prévoir le recrutement de 15 agents et 2 remplaçants.

Il semble intéressant que l'enquête de recensement concernant la garrigue et la campagne soit effectuée par un agent communal.

La dotation prévue que versera l'Etat s'élève à 16.109 € tandis que la ville devra dépenser environ 1.338 € par agent recenseur, soit un total de dépenses de 18.739 € ; en effet, la dotation de l'Etat est calculée par rapport au résultat du recensement de 1999 et la ville aura à payer des données 2005. A titre d'information, le S.M.I.C. horaire brut est de 8,03 € et pour 169 heures de travail mensuel, le salaire est égal à 1.338 € brut.

.../...

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

De plus, les 15 agents recenseurs retenus pourraient avoir droit à une contrepartie financière pour les deux réunions de formation prévues ainsi que pour la tournée de reconnaissance, soit une participation de 100 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de créer 15 postes d'agents recenseurs "titulaires" et 2 postes "suppléants",**
- **de fixer la rémunération en fonction du nombre de questionnaires pris en charge par l'agent recenseur,**
- **d'accorder un forfait de 100 € par agent recenseur qui aura assisté aux deux réunions de formation et aura effectué la tournée de reconnaissance,**
- **d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents correspondants.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
TRANSFERT DU SERVICE ASSAINISSEMENT A NIMES METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La prise de compétence "assainissement" par la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole implique le transfert des opérations du service assainissement, donc la mise à disposition des éléments du patrimoine du service et la détermination des résultats à transférer (la totalité pour Marguerittes, soit 147.014,20 + 11.829,19).

Cela donne les opérations suivantes :

Intégration des opérations dans la comptabilité de la commune			**Transfert de l'assainissement à Nîmes Métropole**	
COMPTE	DEBIT	CREDIT	MANDAT	TITRE
1021		952.278,07		
1068		1.407.307,79		
110		276.237,14		
12	129.222,94			
1312 – subv Région		781.880,54	781.880,54	
1318 – autres subv		49.664,88	49.664,88	
13912 – reprise de subv	44.655,93			44.655,93
13918 – reprise de subv	68.587,48			68.587,48
1641 – emprunt		746.045,02	746.045,02	
Sous total 1	**242.466,35**	**4.213,413,44**		
2033	491,36			491,36
21532 – réseau assainisse.	2.435.518,18			2.435.518,18
2315 – travaux sur réseau	2.540.749,87			2.540.749,87
281531 – amortissements		69.532,61	69.532,61	
281532 – amortissements		1.095.123,10	1.095.123,10	
sous total 2	**4.976.759,41**	**1.164.655,71**		

.../...

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

4011		11.752,68		
408		9.107,92		
4114	2.118,47			
418	54.000,00			
451	115.716,34			
46721	7.869,18			
Sous total 3	**179.703,99**	**20.860,60**		
2423 – mise à disposition de NM			5.090.002,82	2.742.246,15
1068 – transfert excédent investissement				11.829,19
687 – transfert excédent	exploitation			147.014,20
TOTAL GENERAL	**5.398.929,75**	**5.398.929,75**	**7.832.248,97**	**7.832.248,97**

Après délibération et par 22 voix "pour" et 4 abstentions (MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI [pouvoir à M. GRENIER] et Mme DHARREVILLE [pouvoir à M. MOLINA]), le Conseil Municipal décide d'approuver ces opérations nécessaires au transfert du service assainissement à Nîmes Métropole.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

19

nombre de membres absents représentés :

7

nombre de membres absents non représentés :

3

OBJET :

Z.A.C. DU T.E.C.
VENTE D'UNE PARCELLE A LA SOCIETE BDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La commune envisage de vendre une parcelle de terrain située sur la ZAC à la société BDE, représentée par Monsieur BANCAREL.

Caractéristiques de cette cession de parcelle :

- **surface** : 2.000 m²,
- **lieu-dit** : Z.A.C. Ouest
- **cadastrée** : section BS n° 238
- **prix au m²** : 30 €
- **prix du terrain** : 60.000 € HT
- **destination** : activité de stockage de produits funéraires (50 % du terrain) et location pour le reste.
- **bâtiment à construire** : 800 m².

L'accord favorable du service des domaines (direction des services fiscaux du Gard) a été reçu en mairie. Le prix de 30 euros ht par m² peut donc être appliqué.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant à la vente susvisée.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

19

nombre de membres absents représentés :

7

nombre de membres absents non représentés :

3

OBJET :

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

A la suite du courrier transmis par la mairie de Marguerittes, Monsieur le Préfet du Gard a apporté, le 16 septembre 2005, la réponse suivante :

La parcelle concernée, située sur la Z.A.C., a soulevé quelques réserves relatives à :

- la modification à apporter au plan d'aménagement de zone (4 mois),
 - délibération du Conseil Municipal pour l'ouverture de l'enquête publique,
 - rapport du commissaire enquêteur,
 - approbation du Conseil Municipal.

- refonte nécessaire de la desserte routière du site :
 - aménagement d'un autre accès pour rejoindre le giratoire de l'avenue.

- pose de barrières anti-bruit
 - écran végétal ou merlon de terre seraient peu onéreux et adaptés.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le lancement de la procédure de modification du plan d'aménagement de zone, afin de mettre en compatibilité le règlement de la Z.A.C. avec le projet d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
BUDGET ANNEXE DE LA M.G.T.O. DECISION MODIFICATIVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

STOCK – Dans le budget annexe de la M.G.T.O., a été prévu l'achat de divers produits destinés à la vente au public. La nomenclature budgétaire applicable à ce budget annexe est la M.49. Le stock de ces divers articles est donc géré par les agents chargés du fonctionnement de la M.G.T.O. Par voie de conséquence, la comptabilité doit faire apparaître cette gestion des stocks de la manière suivante :

- intégration du stock initial (produits achetés par la M.G.T.O.) :
 - mandant au C/37 14.835,43
 - titre au C/6037 14.835,43

- annulation du stock initial (en fin d'année) :
 - titre au C/37 14.835,43
 - mandat au C/6037 14.835,43

- intégration du nouveau stock (de début d'année) :
 - mandant au C/37 14.835,43
 - titre au C/6037 14.835,43

VIREMENTS DE CREDITS – De plus, le chapitre 12 (salaires et charges versées) va être en dépassement de 2.000 € ; il est proposé de procéder à un virement de crédit du C/6182 pour ce même montant :

- C/6182 - 2.000
- C/64131 2.000

.../...

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

Après délibération et par 22 voix "pour" et 4 abstentions (MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI [pouvoir à M. GRENIER] et Mme DHARREVILLE [pouvoir à M. MOLINA]), le Conseil Municipal décide d'approuver :

- **cette décision modificative relative au budget annexe de la M.G.T.O. – exercice 2005,**
- **l'application de la nomenclature de la comptabilité M.49 pour ce budget annexe de la M.G.T.O.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
INDEMNITES AU RECEVEUR MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Monsieur Michel TAILLÉ a été nommé receveur municipal, à compter du 3 janvier 2005, en remplacement de Monsieur GROSJEAN. Comme pour son prédécesseur, Monsieur TAILLÉ sollicite le bénéfice de deux indemnités.

Considérant la nature et l'étendue des prestations de conseil et d'assistance souhaitées, la Municipalité propose d'attribuer à Monsieur TAILLÉ, les deux indemnités au taux maximum, à compter du 3 janvier 2005, soit :

- indemnité de conseil à 100 % 1.289,89 € pour 2005
 - calculée sur la moyenne des 3 exercices connus, à l'exception des opérations d'ordre
- indemnité de confection de budget (forfaitaire) 54,73 € pour 2005

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le versement des indemnités à Monsieur Michel TAILLÉ, receveur municipal, depuis le 3 janvier 2005 au taux maximum, soit :

- **indemnité de conseil : taux maximum,**
- **indemnité de confection de budget : forfait.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

19

nombre de membres absents représentés :

7

nombre de membres absents non représentés :

3

OBJET :

Z.A.C. DU T.E.C.
VENTE DU LOT 90 A
M. LECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La commune envisage de vendre une parcelle de terrain située sur la ZAC, à Monsieur Olivier LECOURT.

Caractéristiques de cette cession de parcelle :

- **surface** : 1.800 m²,
- **lieu-dit** : Z.A.C. Est
- **lot** : n° 90
- **cadastrée** : section BT 175 – 176 - 178
- **prix au m²** : 45 €
- **prix du terrain** : 81.000 € HT
- **destination** : communication par internet – formation bureautique/internet – portage salarial (gestion des indépendants)
- **bâtiment à construire** : 250 m² sur deux niveaux

L'accord favorable du service des domaines (direction des services fiscaux du Gard) a été reçu en mairie. Le prix de 45 euros HT par m² peut donc être appliqué.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant à la vente susvisée.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Trois décrets en date du 28 octobre 2005 sont venus apporter de profondes modifications aux dispositions statutaires à la catégorie C :

- la suppression de l'échelle 2 de rémunération avec remplacement par l'échelle 3, entraînant une modification de la structure des cadres d'emplois d'accès par recrutement direct (notamment, agent administratif devient agent administratif qualifié, agent d'entretien et agent d'entretien qualifié deviennent agent des services techniques, agent d'animation devient agent d'animation qualifié),
- la suppression du cadre d'emploi des conducteurs territoriaux de véhicules et intégration dans les cadres d'emploi des agents territoriaux des services techniques et des agents techniques territoriaux,
- la modification des conditions d'avancement de grade et de promotion interne.

L'application des nouvelles dispositions entraîne des obligations de mise à jour comme l'adaptation du tableau des effectifs et celui du régime indemnitaire, à compter du 1er novembre 2005.

REGIME INDEMNITAIRE :
Le régime indemnitaire, composé de huit primes, doit être modifié en conséquence, pour tenir compte de la nouvelle situation dans l'échelle 3 qui remplace l'échelle 2 :

- IHTS – indemnité horaire pour travaux supplémentaires
 changement d'appellation : les agents des services techniques remplacent les 32 agents d'entretien et les 10 agents d'entretien qualifiés.
- IFTS – indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires : sans changement,

.../...

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

- IEM – indemnité d'exercice des missions : sans changement,
- PSR – prime de service et de rendement : sans changement,
- ISS – indemnité spécifique de service : sans changement,
- IA – indemnité d'astreinte : sans changement,
- Prime de fin d'année : sans changement,
- IAT – indemnité d'administration et de technicité : changement du montant de référence.

Indemnité d'administration et de technicité	nombre d'agents	montant de référence	coefficient	crédit global
Agent administratif	3	428,72	1,5	1.607,50
Agent administratif qualifié	3	417,47	1,5	1.565,84
Agent administratif qualifié (à compter du 01.11.2005)	6	434,31	1,5	651,74
Agent d'entretien	32	417,47	1	11.132,50
Agent des services techniques	32	434,31	1	2.316,32
Total des lignes AVEC changement				**17.273,63**
Total des lignes SANS changement				**16.795,00**
Total nouvelle enveloppe de l'IAT				**34.069,00**
Rappel du total de l'ancienne enveloppe IAT votée par le Conseil Municipal, le 30 mars 2005				**33.962,00**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications à apporter au régime indemnitaire :

- **IHTS – changement d'appellation,**
- **IAT – enveloppe à fixer à 34.069 € au lieu de 33.962 €.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

19

nombre de membres absents représentés :

7

nombre de membres absents non représentés :

3

OBJET :

NATURA 2000

ZONE DE PROTECTION SPECIALE "OISEAUX"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par circulaire du 17 octobre 2005 reçue le 18 octobre 2005, Monsieur le Préfet informe un certain nombre de collectivités (dont la mairie), de la mauvaise position française par rapport à la constitution du réseau écologique européen Natura 2000. En effet, l'instance européenne compétente a notifié aux autorités françaises des avis motivés dans les deux procédures contentieuses pour insuffisance de désignation de sites au titre des directives "oiseaux" et "habitats".

Afin d'éviter des pénalités financières importantes, la France doit donc désigner des zones de protection spéciale. C'est ainsi que Monsieur le Préfet soumet à l'attention du Conseil Municipal un projet de désignation d'une zone de protection spéciale au titre de la directive "oiseaux", destiné à combler les lacunes du réseau et portant sur le site de la Costière nîmoise.

Les organes délibérants des collectivités ont un délai de deux mois à compter de leur saisine pour émettre un projet motivé par rapport au dossier transmis par Monsieur le Préfet.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création d'une zone de protection spéciale sur la plaine de Marguerittes, car cette démarche d'aménagement durable est conforme aux conclusions actuelles du projet urbain et aux remarques formulées le 25 février 2004, dont l'Etat a tenu compte dans les propositions du nouveau périmètre. Il s'agit d'un engagement fort et responsable vis-à-vis des agriculteurs et des zones naturelles dont la protection est indispensable à l'équilibre actuel de l'urbanisation raisonnée de Marguerittes.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
NIMES METROPOLE CONVENTION D'ORGANISATION DE SPECTACLES FEDERATEURS ANNEE 2006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 21 septembre 2005, le Conseil Municipal, à l'instar des autres communes de l'agglomération, décidait de passer une convention avec Nîmes Métropole pour l'organisation de trois spectacles au cours du dernier trimestre 2005.

Nîmes Métropole a souhaité, devant le succès rencontré, lancer pour 2006 le même type de partenariat pour l'organisation de spectacles fédérateurs pour la population. Cette structure intercommunale propose les conditions suivantes :

- **Nîmes Métropole s'engage à :**
 - proposer des spectacles variés ou agréer des spectacles émanant des communes,
 - participer à hauteur de 70 % plafonnés à 3.500 €, pour une dépense totale de 5.000 €,
 - assurer le volet communication.

- **La commune s'engage à :**
 - créer une commission de programmation regroupant les acteurs locaux ; celle-ci sera chargée d'arrêter la programmation,
 - respecter la programmation annuelle choisie,
 - mettre à disposition de la compagnie artistique un lieu adapté,
 - répondre au cahier des charges de la troupe (sonorisation, branchements, ...),
 - contrôler les entrées,
 - régler rapidement les sommes mises à sa charge.

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver cette convention à intervenir entre Nîmes Métropole et la ville de Marguerittes, pour l'organisation de spectacles fédérateurs en 2006,**
- **et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de voter les tarifs suivants, à compter du 1er janvier 2006 :

droit de fourrière	décision du 12.01.1984	43,00 €
participation pour aires de stationnement	décision du 25.01.1991	2.450,00 €
passeport été jeune	décision du 30.05.2005	
marché du samedi		
	sur 2 mètres	0,84 €
	sur 4 mètres	1,62 €
droits de voirie		
étalages vitrines mobiles	par mois au m²	0,84 €
terrasses de cafés / restaurants	par mois au m²	0,84 €
terrasses clôturées par barrières	par mois au m²	1,64 €
commerces, publicités ambulantes	par jour	0,92 €
bennes aux encombrants	par jour	1,64 €
appareils de distribution de carburants		162,00 €
enseignes au sol, échafaudages, dépôts de matériaux		
espaces de spectacles	forfait 48 H	
moins de 200 m² SANS prise d'énergie		20,50 €
moins de 200 m² AVEC prise d'énergie EDF/GDF		35,80 €
plus de 200 m² AVEC prise d'énergie		66,50 €
vente de chrysanthèmes	par mètre	2,05 €

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

fête votive	décision du 07.06.2000	
€ au m²	0 à 49 m²	1,50 €
€ au m²	50 à 149 m²	1,64 €
€ au m²	150 à 180 m²	1,85 €
forfait	+ 180 m²	326,00 €

photocopies faites en mairie	décision du 16.07.1992	
	A4	0,32 €
	A3 et A4 recto verso	0,52 €

matrices cadastrales	l'unité	2,50 €

taxe de séjour	décision du 15.12.1995	
hôtels de tourisme 4*, meublés hors classe, ...		0,77 €
hôtels de tourisme 3*, meublés 1ère catégorie, ...		0,62 €
hôtels de tourisme 2*, meublés 2ème catégorie, VVF grand confort, ...		0,46 €
hôtels de tourisme 1ù, meublés 3ème catégorie, VVF confort, ...		0,36 €
hôtels de tourisme sans *, meublés 4ème catégorie, parcs résidentiels de loisirs, ...		0,27 €
terrains de camping 3*, ...		0,21 €
terrains de camping 2*, ...		0,21 €

accueil scolaire	décision de 1985	
	matin – 7H30 à 8H30	0,92 €
	soir – 17H30 à 18H30	0,92 €

restauration scolaire	décision du 04.11.998	**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.10.05**
	QF ou < 534 €/mois	2,50 €
à compter du 1er janvier	+ 534 € > QF > 686 €/mois	3,00 €
(par rapport Quotient Familial)	QF > 686 €/mois	3,30 €
fourniture de repas au foyer-logement	décision du 06.11.1995	**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.10.05**
à compter du 1er janvier	repas dumidi	4,64 €
	repas du soir	2,86 €

fourniture de repas à la gendarmerie	décision de 01.1996	**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.10.05**
convention particulière	petit-déjeuner	1,63 €
	repas du midi	5,61 €
	repas du soir	4,08 €

fourniture de repas à l'Odyssée Redessan		**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.10.05**
convention particulière	repas du midi	3,32 €

bibliothèque (01 janvier)	décision du 04.12.1996	
abonnement	famille marguerittoise	4,90 €
	famille extérieure	8,30 €
prêt par livre	non étudiant	0,62 €
	scolaire, étudiant	

piscine municipale	décision du 26.03.1987	
à compter du 1er avril	+ 14 ans	2,05 €
	10 tickets	1,70 €
	- 14 ans / militaires	1,40 €
	10 tickets	1,05 €
	enfants – 4 ans (gratuit : 26.05.1993)	

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

mini-golf	décision du 12.02.1999	
	- 12 ans	1,02 €
	+ 12 ans	1,55 €
	centre aéré groupe Mrguerittes	
	centre aéré groupe extérieur	1,02 €

location de salle : salle polyvalente	décision du 19.01.1995	
	Marguerittois	245,00 €
	extérieur (pas pour la serre de Praden)	665,00 €
	association, la 1ère fois	
	association, dès la 2ème fois	130,00 €
	agents de la collectivité	130,00 €
	chèque de caution	490,00 €
	chèque de caution (nettoiement)	325,00 €

location de salle : serre de Praden (multifonction)	idem salle polyvalente sauf pas d'EXTERIEUR	

vacations funéraires	décision du 25.10.2000	14,50 €
9,20 % de charges sociales sont payées par les agents		

concession DECENNALES cimetière	décision du 22.05.1991	
prix au m²	1 m²	51,00 €
terre	1,6 m²	82,00 €
caveau (2 à 4 places)	3,42 m²	174,00 €
caveau (5 à 6 places)	5,13 m²	256,00 €
caveau (7 à 9 places)	7,70 m²	379,00 €

concession TRENTENAIRES cimetière	décision du 22.05.1991	
prix au m²	1 m²	102,50 €
terre	1,6 m²	164,00 €
caveau (2 à 4 places)	3,42 m²	338,00 €
caveau (5 à 6 places)	5,13 m²	512,50 €
caveau (7 à 9 places)	7,70 m²	768,00 €

concession PERPETUELLES cimetière	décision du 22.05.1991	
prix au m²	1 m²	153,75 €
terre	1,6 m²	256,00 €
caveau (2 à 4 places)	3,42 m²	500,00 €
caveau (5 à 6 places)	5,13 m²	768,00 €
caveau (7 à 9 places)	7,70 m²	1.127,00 €

cimetière		
dépositoire	forfait 3 mois	82,00 €
dépositoire	le mois supplémentaire	82,00 €
columbarium : 15 ans	la case	174,00 €

budget annexe assainissement	décision de 1992	
surtaxe assainissement	par m²	0,16 €
redevance assainissement	taxe de raccordement	2.222,00 €

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – RUE BIOU LOU RAMI DEMANDE DE SUBVENTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Ainsi que cela a été approuvé par le Conseil Municipal le 21 septembre 2005, le projet d'aménagement de la rue Biou Lou Rami, sera prochainement engagé dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des usagers (piétons, cyclistes, automobilistes), de l'embellissement de la ville et de la pérennisation du patrimoine.

Dans cet esprit et afin d'optimiser ces aménagements de voirie, il convient de déposer les supports verticaux bois ou béton avec les lignes électriques qu'ils soutiennent.

L'estimation des travaux à réaliser est la suivante :

TRAVAUX EN € HT	BASSE TENSION	ECLAIRAGE PUBLIC	TOTAL
rue Biou Lou Rami	32.718,00	10.121,50	42.839,50
honoraires maîtrise d'œuvre : 5,5 % au lieu de 7 %	1.799,49	556,68	2.356,17
total travaux et maîtrise d'œuvre	**34.517,49**	**10.678,18**	**45.195,67**
financement par subvention	EDF + syndicat d'électrification	Syndicat d'électrification	

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- **solliciter les subventions aux taux maximum auprès de l'EDF et du Syndicat d'électrification du Gard, pour l'aménagement de la rue Biou Lou Rami ;**
- **signer tous les documents correspondant à ce dossier d'aménagement de voirie.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
CONTRAT ENFANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

L'actuel contrat enfance est échu depuis le 31 décembre 2004 ; le prochain contrat sera à signer pour trois ans (2005/2006/2007) **avant le 31 décembre 2005.**

Le contrat enfance est un dispositif adopté par la Caisse d'Allocations Familiales en 1987 relatif au développement prioritaire des actions en faveur de l'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans.

Les termes de ce contrat matérialisent les objectifs quantitatifs, qualitatifs et financiers sur lesquels s'engagent les parties signataires en vue d'offrir au plus grand nombre d'enfants une bonne qualité d'accueil, d'en faciliter l'accès aux familles les mois favorisées et de soutenir la réalisation de formules nouvelles.

Historique des contrats enfance :

	1er contrat	2ème contrat	3ème contrat
Période	1991/1993	1996/1998	2001/2003
Prolongement	1995	2000	jusqu'au 31.12.2004
Effort initial par enfant	137 €	334 €	373 €
Objectif	375 €	629 €	526 €
% prestation C.A.F.	44,5 %	60,5 %	66 %

Bilan financier pour ces trois contrats :

année de référence	dépenses réalisées	dépenses par enfant
2001- 1ère année	200.218,56	406,12
2002 – 2ème année	222.723,07	451,77
2003 – 3ème année	236.909,55	480,01
2004 – année de prorogation	247.909,55	502,85

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

Intervenants associatifs dans la mise en œuvre des actions inscrites au contrat :

Centre social E.S.C.A.L.	centre de loisirs sans hébergement 4/6 ans
La Maison d'à côté	lieu d'accueil parents/enfants

Perspectives du nouveau contrat :

La C.A.F. a rappelé que le contrat enfance, s'il a un caractère financier important, est surtout examiné par rapport à son but principal : **le développement de places d'accueil.**

L'instance qui sera chargé de la mise en place de ce projet sera "le Comité de pilotage" qui sera constitué par :

W. PORTAL	D. CANTIER
A. GUTHERZ	G. CABRERA
D. BRUYERE	C. BOYER
V. MAYOR	

La Municipalité envisage le prochain contrat 2005 / 2007 par :

- la prise en compte des conditions imposées par la C.A.F. du Gard :
 - taux de ressortissants du régime général : 95 %
 - clef de co-financement : 66 %
 - nombre d'habitants : 8.181 (recensement de 1999)
 - nombre d'enfants de 0 à 6 ans : 578

- la poursuite des actions mises en œuvre dans le cadre du précédent contrat,

- l'établissement d'un nouveau programme de développement représentant un nouvel effort financier au moins égal à 15,24 € par enfant (nouveau contrat concernant les actions nouvelles programmées et celles réalisées dans le cadre du 1er contrat).

 La Municipalité a voulu tenir compte du fait que la crèche collective et le relais assistantes maternelles n'ont pu être réalisés pour des raisons budgétaires dans le précédent contrat ; elle a conscience que la demande des Marguerittois est forte dans ce domaine. Aussi, le nouvel effort de la commune en matière d'accueil des jeunes enfants va se traduire par la restructuration du centre Françoise Dolto en centre multi-accueil, avec augmentation du nombre de places qui passerait de 26 à 35. La réalisation de cet investissement ne peut être incluse dans le contrat, mais les charges de fonctionnement sont éligibles.

- l'optimisation des moyens présents : intervention d'un agent coordinateur communal dont le rôle transversal sera de mettre en phase les structures multi-accueil.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le quatrième contrat enfant à intervenir de 2005 à 2007, ci-dessus présenté.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
PERSONNEL COMMUNAL
CREATION DE POSTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Dans le cadre de l'évolution de carrière de certains agents et conformément aux éléments de notation, il est nécessaire que le Conseil Municipal crée les deux postes suivants :

- agent de maîtrise qualifié à temps complet, à compter du 1er janvier 2006,
- agent de maîtrise qualifié à temps complet, à compter du 2 février 2006.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la création des deux postes d'agent de maîtrise qualifié, à temps complet :

- **le premier, à compter du 1er janvier 2006,**
- **le deuxième, à compter du 2 février 2006.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – RUE DES ANCIENS COMBATTANTS) DEMANDE DE SUBVENTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Ainsi que cela a été approuvé par le Conseil Municipal le 21 septembre 2005, le projet d'aménagement de la rue des Anciens Combattants, sera prochainement engagé dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des usagers (piétons, cyclistes, automobilistes), de l'embellissement de la ville et de la pérennisation du patrimoine.

Dans cet esprit et afin d'optimiser ces aménagements de voirie, il convient de déposer les supports verticaux bois ou béton avec les lignes électriques qu'ils soutiennent. Il est à noter que comme le réseau téléphonique aérien est le plus souvent soutenu par les poteaux EDF, la dépose de ces derniers impose l'enfouissement du réseau de France Télécom.

L'estimation des travaux à réaliser est la suivante :

TRAVAUX EN € HT	BASSE TENSION	ECLAIRAGE PUBLIC	TELEPHONE	TOTAL
rue des Anciens Combattants	86.148,00	22.504,00	5.183,50	113.835,50
honoraires maîtrise d'œuvre : 5,5 % au lieu de 7 %	4.738,14	1.237,72	285,09	6.260,95
total travaux et maîtrise d'œuvre	**90.886,14**	**23.741,72**	**5.468,59**	**120.096,45**
financement par subvention	EDF + syndicat d'électrification	Syndicat d'électrification	France Télécom	

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

.../...

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

- **solliciter les subventions aux taux maximum auprès de l'EDF, du Syndicat d'électrification du Gard et de France Télécom, pour l'aménagement de la rue des Anciens Combattants;**
- **signer tous les documents correspondant à ce dossier d'aménagement de voirie.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
19

nombre de membres absents représentés :
7

nombre de membres absents non représentés :
3

OBJET :
CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE COMPOSITION DES COLLEGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mme Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mme Christiane COURTIN (quitte la séance à 19 H 50, pouvoir à M. DHIOS), MM Philippe MELEDER, Gilbert GRIMAUD, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Roger ARMAND (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Catherine GOMEZ (pouvoir à M. MAYOR), Marie-Joseph DESCARPENTRIES (pouvoir à Mme BATTE), M. Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER), Mmes Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Françoise MALARIN, Sandrine MARTONE, Géraldine CABRERA-MARTIN.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La délibération prise par le Conseil Municipal, réuni le 11 décembre 2002, constituait l'organisation du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, formé de trois collèges :

- un collège **municipal** composé d'élus désignés par Monsieur le Maire de Marguerittes,
- un collège **préfectoral** dont les membres sont désignés par Monsieur le Préfet,
- un collège **associatif** représentant les associations et les professionnels les plus investis dans le domaine de la prévention de la délinquance.

Monsieur le Préfet du Gard appelle l'attention de la Ville sur l'absence, dans le collège préfectoral, d'un membre représentant le Parquet et précise également qu'il serait opportun que soit nommé, dans le troisième collège, un membre du Conseil Général du Gard.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la composition des trois collèges formant le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

1er COLLEGE
- M. Portal, Maire,
- M. Bruyère, Adjoint,
- M. Cantier, Adjoint,
- Mme Gutherz, Adjoint,
- Mme Batte, conseiller délégué,
- Mme Gomez, conseiller délégué,
- Mme Aguila, Conseiller,
- M. Grenier, Conseiller,
- M. Vidal, Conseiller,

2è COLLEGE
- Groupement de gendarmerie du Gard (M. le Lieutenant-Colonel Marmol),
- D.D.A.S.S (M. Delheure),
- Inspection Académique (M. Raymond),
- D.D.T.E.P.P. (M. Martignon),
- Mission Départementale aux droits des Femmes et à l'Egalité (Mme Lescure),
- Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (M. l'Adjudant Bekhti),
- C.A.F. (M. le Directeur),
- Collège (Mme Roets, principal).
- **Représentant du Parquet (Procureur, ...)**

3è COLLEGE
- Police Municipale,
- Fourmaux, Coordinateur socio-éducatif,
- Maison Familiale et Rurale (Mme Chrétien),
- C.F.A. de la C.C.I. (Mme. Furlan),
- Sociéte de Transports Départementaux du Gard),
- F.C.P.E. Collège (M. Berton),
- E.S.C.A.L. (M . Bernard),
- E.S.C.A.L. (M. Radouan),
- C.C.A.S. (Mme Gomes),
- M. Contal Michel.
- Association (Mme Dumartineix, « les Archers de Marguerittes).
- **Conseil Général du Gard (Mme Chambre- Géraud)**

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35441